

# Procès-Verbal de la réunion du 30 avril 2018

Le vingt-quatre avril deux mille dix-huit, une convocation est adressée individuellement à chaque Conseiller municipal pour une réunion prévue le **trente avril deux mille dix-huit**, à vingt heures trente minutes, salle de la Mairie.

☆☆☆☆☆

## ORDRE DU JOUR

- Subventions aux associations
- Protection des données – convention avec l'Agence des Territoires de la Vienne
- Acquisition de matériel
- Devis sur travaux à la salle des fêtes
- Régime indemnitaire du personnel – modification de la périodicité des versements
- Questions diverses

☆☆☆☆☆

**L'an deux mille dix-huit, le trente avril**, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de M. Claude LITT, Maire, assisté de M. Thierry BILLEROT, secrétaire de mairie.

**Présents** : LITT Claude, ROY Estelle, DELAVault Alain,

BELLINI Bruno, CHASSAGNE Dominique, CHAUVET Bernard, LE REST Marie-Gwenaëlle, MACOUIN Bernard, MARTIN Cécile, QUINTARD Dominique, ROUSSEAU Christian,

**Absents excusés** : MARCHOUX Éric, TERRIERE Éric, THOMASSE Gabriel.

Madame Cécile MARTIN a été élue Secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal de la réunion du 5 avril 2018.

Le Président soumet aux membres présents à la réunion du 5 avril 2018 le procès-verbal s'y rattachant. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres y étant présents.

Monsieur le Maire annonce la démission par courrier déposé le 30 avril 2018 en mairie de Madame DAUNIZEAU Bénédicte de ses fonctions de 3ème adjointe et de conseillère municipale.

## N° 2018.04.30 - 177 – Subventions aux associations

Monsieur le Maire présente et détaille les demandes de subventions faites par les associations :

Associations	Rappel 2017	Subventions 2018	
		Demande ou proposition	observations
ACPGATM (*)	80 €	80 €	(*) participation vin d'honneur cérémonies 8 mai et 11 novembre
Vote : accepté à l'unanimité			
FNACA (*)	40 €	40 €	(*) participation vin d'honneur cérémonie 9 mars
Vote : accepté à l'unanimité			
Association des Parents d'Elèves	500 €		En attente du dossier de demande
Vote : reporté			
Jazeneuil en fête	1 800 €	1800 €	
Animation du dimanche	500 €	500 €	
Vote : accepté à l'unanimité à l'exception de Alain DELAVault et Christian ROUSSEAU qui ne prennent pas part au vote			
Jazeneuil Football Club	500 €		En attente du dossier de demande
Organisation de la fête du 14 août			En attente de la confirmation de participation
Vote : reporté			
Compagnie le Zébrophone		100 €	1 <sup>ère</sup> demande – aide au fonctionnement
Vote : accepté à l'unanimité à l'exception de Cécile MARTIN, Christian ROUSSEAU, Estelle ROY qui ne prennent pas part au vote			
Le Jardin de Louissette		300 €	1 <sup>ère</sup> demande – acquisition de matériel
Vote : accepté à l'unanimité à l'exception de Estelle ROY qui ne prend pas part au vote			
Jazeneuil Activités Sportives		400 €	1 <sup>ère</sup> demande – acquisition de matériel
Vote : accepté à l'unanimité			
Pompiers de Lusignan	180 €	180 €	
Vote : accepté à l'unanimité			
Route histor. Abbayes Haut Poitou	40 €	40 €	
Vote : accepté à l'unanimité			
Secours Protection des Animaux de Poitiers		84 €	Subvention venant en complément de l'aide forfaitaire conventionnée (en 2017 : 0.37 € / hab. soit 315.61 €).
Vote : accepté à l'unanimité			
Chambre des métiers		demande	
Vote : refusée à l'unanimité			
Maison Familiale Rurale de Gençay		demande	
Vote : refusée à l'unanimité			

Maison Familiale Rurale de Chauvigny		demande	
Vote : refusée à l'unanimité			
	total	<b>3 524 €</b>	

Monsieur le Maire précise qu'il conviendrait de recenser les mises à disposition gratuite aux associations des salles communales, de matériel, voire du personnel communal afin de les valoriser dans le tableau des subventions.

Monsieur Bernard CHAUVET, Président de l'association Jaz' Rando, signale qu'il n'a pas été informé de la date limite de dépôt des demandes de subvention.

**N° 2018.04.30 - 178 – Protection des données  
Convention avec l'Agence des territoires de la Vienne**

Monsieur le Maire rappelle

- que le règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD) du 27 avril 2016, s'applique au sein des États membres à partir du 25 mai 2018.
- que ce règlement impose pour toute autorité publique effectuant des traitements de données, la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (art. 37 du règlement et art. 8 du projet de loi) et que le règlement prévoit la possibilité de désigner un seul Délégué à la Protection des Données pour plusieurs organismes.
- Que la délibération de l'Agence des Territoires de la Vienne du 22 mars 2018, prévoit la création de l'activité de mise à disposition d'un Délégué à la Protection des Données mutualisé.

Ceci étant rappelé, Monsieur le Maire expose :

- que le service mutualisé de Délégué à la Protection des Données proposé par l'Agence des Territoires de la Vienne sera assuré par un agent dûment mandaté.
- Que l'Agence des Territoires de la Vienne propose une contribution de la commune de Jazeneuil de 597,10 € pour le présent service de Délégué à la Protection des Données

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de désigner l'Agence des Territoires de la Vienne en tant que personne morale, Délégué à la Protection des Données
- de charger l'Agence des Territoires de la Vienne de notifier la présente délibération à Madame la Présidente du CNIL à travers la déclaration en ligne.
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les opérations nécessaires à cette désignation.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- vu le code général des Collectivités Territoriales,
- vu le règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD) du 27 avril 2016, applicable au sein des États membres à partir du 25 mai 2018,
- vu la délibération de l'Agence des Territoires de la Vienne du 22 mars 2018 relative au forfait annuel de mise à disposition du Délégué à la Protection des Données mutualisé,
- considérant que la collectivité adhère à l'Agence des Territoires de la Vienne,

le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

1. désigne l'Agence des Territoires de la Vienne Délégué à la Protection des Données
2. donne délégation à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les opérations nécessaires à cette désignation.

#### **N° 2018.04.30 - 179 – Acquisition de matériel**

Monsieur le Maire expose des doléances d'habitants concernant des déjections canines dans les rues du village.

Monsieur le Maire énonce son intention de prendre un arrêté visant à obliger les propriétaires d'animaux domestiques à ramasser les déjections de leurs animaux dans les rues.

À titre d'encouragement au geste civique, Monsieur le Maire propose d'installer des distributeurs de « sacs à crottes » : un du côté de la salle du moulin, l'autre à proximité de l'Église, et d'attribuer à cet achat un budget de 200 € HT pour 2 distributeurs (hors sacs).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la prise d'arrêté et l'attribution d'un budget pour l'achat de distributeurs et de sacs et demande l'imputation de la dépense en investissement à l'article 2188 de l'opération « matériel divers ».

Marie-Gwenaëlle LE REST propose toutefois de se renseigner auprès des services techniques de Grand Poitiers Communauté Urbaine, afin de voir si la collectivité en aurait à nous prêter pour une période de test avant achat.

#### **N° 2018.04.30 - 180 – Devis sur travaux à la salle des fêtes**

Monsieur le Maire précise qu'il a reçu un courrier de Monsieur Jean-Claude GARRAT – entreprise de menuiserie Garrat & fils à Jazeneuil - signalant que son entreprise n'honorait pas les travaux prévus à la salle des fêtes en raison de la non obtention du marché relatif au changement des huisseries de la salle des fêtes, le

devis n°3545 précédemment établi par elle et signé par le Maire devenant ainsi caduc.

Monsieur le Maire présente un nouveau devis pour les travaux de la salle des fêtes (reprise de la porte des toilettes PMR, modification des portes des placards du passage menant au bar), qui a été demandé à l'entreprise Ebénisterie Création de Lusignan, et aligné sur les mêmes tarifs que le devis établi précédemment par l'entreprise Garrat & fils.

Monsieur Alain DELAVault ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise Ebénisterie Création pour un montant de 490 € HT soit 588 € TTC et demande l'imputation de la dépense en investissement, à l'article 21318 de l'opération « Bâtiments divers ».

**N° 2018.04.30 - 181 – Régime indemnitaire du personnel**  
**Modification de la périodicité des versements**

Monsieur BILLEROT expose la sollicitation d'un agent communal pour la mensualisation du versement du régime indemnitaire RIFSEEP qui à ce jour est versée trimestriellement aux personnels municipaux de Jazeneuil.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, accepte à l'unanimité que soit mise en place la mensualisation du versement du régime indemnitaire RIFSEEP à compter du mois de juillet 2018 pour l'ensemble des personnels bénéficiaires dans les conditions suivantes :

- part IFSE : mensualisation
- part CIA : mensualisation liée à l'évaluation de l'année N-1.

**Questions diverses**

Cérémonie de commémoration du 8 mai 1945

Monsieur le Maire rappelle la cérémonie du 8 mai et de l'organisation à mettre en place.

Prochain Conseil Municipal :

La date du 14 mai initialement prévue sera remplacée par le 28 mai où il sera procédé à l'élection d'un·e 3<sup>ème</sup> adjoint·e.

Association la Maison Mélusine

La jeune association la Maison Mélusine, Maison pour tous basée à Lusignan, souhaite se présenter lors du prochain Conseil Municipal.

Inauguration du dispositif de montée en débit

Le 7 juin 2018 à 14h45 sera inauguré le Nœud de Raccordement des Abonnés (NRA) de Jazeneuil situé à l'angle des rues du Vieux-Château et Mélusine. Une petite réception est à prévoir à la salle des fêtes.

## ADA'P

M. Alain DELAVault présente le compte rendu de la réunion avec M. BARRET de la DDT :

- Mairie : Il ne sera pas accordé de dérogation à la Commune quant à l'accessibilité de la salle du Conseil : l'installation d'un ascenseur sera donc obligatoire. Le déplacement du bureau de poste devient inévitable. La main courante de la rampe d'escalier devra être modifiée.
- Dans la rue du Vieux-Château : les grilles d'égouts seront à changer, un panneau devra être décalé, un compteur électrique pose problème.
- à la salle des fêtes : des mains courantes devront être installées de part et d'autre de l'escalier, une place de parking PMR doit être créée, la scène devra être accessible (élevateur) à une PMR ou enlevée
- Salle de la Morinerie : la porte de la salle doit être élargie, le lavabo des toilettes est trop grand pour le passage d'un fauteuil roulant. M Barret a signalé que la section de la main courante de la rampe d'escalier était trop grosse mais signale qu'elle sera acceptée en l'état.
- Dans l'Impasse des écoliers : les regards d'écoulement de la pluie devront être protégés pour que l'on ne puisse s'y coincer le pied ou une canne.
- L'accès à la terrasse devant le salon de coiffure : la rampe d'escalier existante n'est pas assez haute, il en manque une de l'autre côté de l'escalier
- au bar restaurant « le Bout du Pont » : aménagement des toilettes et création d'une tablette PMR au comptoir
- maison des associations : M Barret propose de remblayer pour éliminer l'escalier et créer un accès aux toilettes « plan », ce qui permettra également de créer une place de parking PMR, le reste de l'accès étant modelé en « pente légère ».
- stade : les toilettes sont à refaire, des rampes sont à installer de chaque côté du petit escalier d'accès.

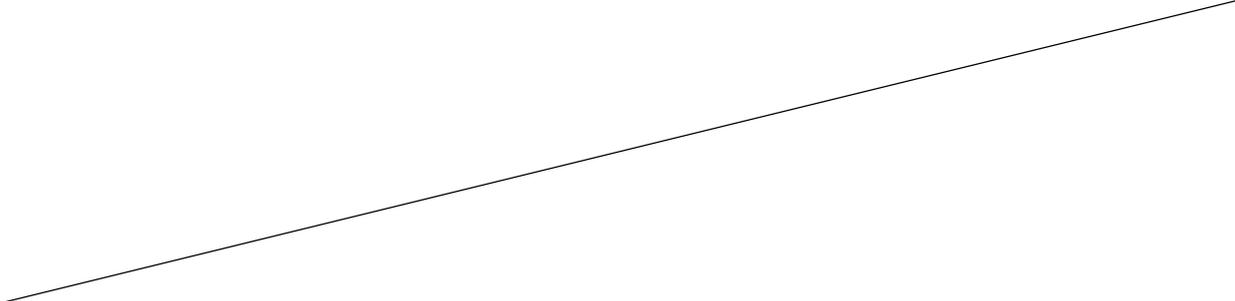
## Réunion des associations

La réunion des associations qui n'a pu se tenir le 26 avril, aura lieu avant l'été.

## Débernage

Christian ROUSSEAU signale la nécessité de prévoir un débernage sur les bords de route autour des hameaux, notamment route de St Germier (VC n°3 de Lusignan à St Germier).

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22h35.



**Tableau récapitulatif des délibérations du Conseil municipal  
en date du 30 avril 2018**

2018.04.30 - 177	Subventions aux associations
2018.04.30 - 178	Protection des données – convention avec l'Agence des Territoires de la Vienne
2018.04.30 - 179	Acquisition de matériel
2018.04.30 - 180	Devis sur travaux à la salle des fêtes
2018.04.30 - 181	Régime indemnitaire du personnel – modification de la périodicité des versements
	Questions diverses

Ont signé au registre :

Monsieur Claude LITT	Madame Estelle ROY	Monsieur Alain DELAVault
	Monsieur Bruno BELLINI	Monsieur Dominique CHASSAGNE
Monsieur Bernard CHAUVET	Madame Marie Gwenaëlle LE REST	Monsieur Bernard MACOUIN
Monsieur Éric MARCHOUX Absent excusé	Madame Cécile MARTIN	Monsieur Dominique QUINTARD
Monsieur Christian ROUSSEAU	Monsieur Éric TERRIÈRE Absent excusé	Monsieur Gabriel THOMASSE Absent excusé